Envoyé en préfecture le 04/06/2025
Reçu en préfecture le 04/06/2025
Publié le
ID : 060-216004580-20250604-ARR2025_192-AR

VILLE DE Nogent sur-Oise

GRANDIR
S'OUVRIR
TRANSMETTRE

ARRÊTÉ
Délégation de fonctions
Madame Malika AIT M'BARK

ARR2025_192

Le Maire de la commune de Nogent-sur-Oise,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville de Nogent-sur-Oise ;

VU la délibération n°DEL2025_026 du 31/03/2025 modifiant le nombre d'adjoints au Maire et par conséquent le rang des adjoints ;

VU les arrêté n°ARR2020_056 du 07/07/2020 et ARR2022_162 du 22/04/2022 portant délégation de fonctions au profit de Madame Malika AIT M'BARK ;

CONSIDERANT que pour la bonne marche de l'administration communale, il convient de modifier la délégation de fonctions consentie à Madame Malika AIT M'BARK, conseillère municipale.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une délégation de fonctions est accordée à Madame Malika AIT M'BARK, conseillère municipale, en lien avec le deuxième adjoint au Maire, Monsieur Claude Robert, la troisième adjointe au Maire, Madame Patricia RICHARD, ainsi que le 8ème adjoint, Nicolas Promsy dans les domaines de la citoyenneté et de la démocratie participative, ceci incluant notamment le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

ARTICLE 2 : Il est précisé que cette délégation de fonctions n'est assortie d'aucune délégation de signature.

ARTICLE 3 : Les arrêté n°ARR2020_056 du 07/07/2020 et ARR2022_162 du 22/04/2022 sont abrogés.

ARTICLE 4 : La présente délégation de fonctions s'opérant sous le contrôle et la responsabilité du Maire prendra effet dès la publication et la notification du présent arrêté à l'intéressé. Cette délégation prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions, et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Maire élu le 3 juillet 2020.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié au Bulletin Officiel Municipal, sur le site internet de la Ville et transmis au Receveur municipal et au représentant de l'État dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement, conformément à l'article L.2131-1 du CGCT.

Fait à Nogent-sur-Oise,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 04/06/2025
Qualité : Le Maire

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier – 80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication ou affichage, par courrier ou de façon dématérialisée par le biais de la plateforme Télérecours Citoyen (https://www.telerecours.fr/).